Plessix-Balisson • Ploubalay • Trégon
BEAUSSAIS SUR MER

ARRETE MUNICIPAL n°2024 - 32

Arrêté de réglementation de la circulation et du stationnement pour l'inauguration des travaux d'extension de l'école Henri Derouin
Le Jeudi 14 mars 2024

Commune de BEAUSSAIS SUR MER

Le Maire de BEAUSSAIS-SUR-MER,
Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire,
Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de l'inauguration des travaux d'extension de l'école Henri Derouin le jeudi 14 mars 2024 et pour la sécurité des usagers des voies, de réglementer la circulation et le stationnement rue Ernest Rouxel à partir du rond-point de la mairie et devant l'école élémentaire à l'occasion de cette manifestation,

ARRETE

Article 1 : Le jeudi 14 mars 2024, le stationnement est interdit de 16h00 à 18h30 devant l'école Henri Derouin, de la rue Ernest Rouxel à partir du rond-point de la mairie, devant l'école élémentaire jusqu'à la rue des Fros.

Article 2 : Pour le bon déroulement de l'inauguration, la rue Ernest Rouxel à partir du rond-point de la mairie jusqu'à la rue des Fros sera interdite à la circulation automobile de 16h00 à 18h30. La circulation sera déviée par les panneaux de signalisation temporaire.

Article 3 : Les services techniques de la ville sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 4 : Le Commandant de la Gendarmerie de Plancoët est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de RENNES.

Fait à Beaussais-Sur-Mer,
le 26 février 2024
Le Maire, Eugène CARO

MAIRIE DE BEAUSSAIS-SUR-MER 22650